
Tableau des demandes de
remboursement des dépenses en
immobilisations auprès des
gouvernements fédéral et provincial
**Commission des eaux usées du
Grand Moncton**

31 décembre 2022

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
Tableau des demandes de remboursement de dépenses en immobilisations auprès des gouvernements fédéral et provincial	3
Note complémentaire	4

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention de la direction de
la Commission des eaux usées du Grand Moncton

Opinion

Nous avons effectué l'audit du tableau des demandes de remboursement de dépenses en immobilisations auprès des gouvernements fédéral et provincial de la Commission des eaux usées du Grand Moncton (la « Commission ») au 31 décembre 2022, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement le « tableau »).

À notre avis, l'information financière présentée dans le tableau de la Commission a été préparée, dans tous ses aspects significatifs, conformément au référentiel comptable décrit à la note 1.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit du tableau » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Commission conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit du tableau au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations – Référentiel comptable et restriction à l'utilisation

Nous attirons l'attention sur la note 1 afférente au tableau, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Le tableau a été préparé afin de permettre à la Commission de répondre aux exigences de la Société de développement régional et d'Infrastructure Canada. En conséquence, il est possible que le tableau ne puisse se prêter à un usage autre. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard du tableau

La direction est responsable de la préparation du tableau conformément à la note 1, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un tableau exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation du tableau, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Commission à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Commission ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Commission.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit du tableau

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que le tableau pris dans son ensemble est exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs du tableau prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que le tableau comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Commission.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, le cas échéant, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Commission à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans le tableau au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Commission à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu du tableau, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si le tableau représente les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Le 20 mars 2023

Commission des eaux usées du Grand Moncton

Tableau des demandes de remboursement des dépenses en immobilisations auprès des gouvernements fédéral et provincial

Exercice clos le 31 décembre 2022

Numéro de demande	Date de la demande	Période couverte	Total des dépenses admissibles	Demande auprès du gouvernement provincial	Total pour le projet au niveau provincial	Total de la demande
			\$	\$	\$	\$
Solde d'ouverture des demandes					3 181 187	
2022-57	31 janv. 2022	Du 1 ^{er} au 31 janv. 2022	293 932	73 483	3 107 704	73 483
2022-58	28 févr. 2022	Du 1 ^{er} au 28 févr. 2022	1 345 100	336 275	2 771 429	336 275
2022-59	31 mars 2022	Du 1 ^{er} au 31 mars 2022	351 630	87 907	2 683 522	87 907
2022-60	30 avr. 2022	Du 1 ^{er} au 30 avr. 2022	538 009	134 502	2 549 020	134 502
2022-61	31 mai 2022	Du 1 ^{er} au 31 mai 2022	540 707	135 176	2 413 844	135 176
2022-62	30 juin 2022	Du 1 ^{er} au 30 juin 2022	497 126	124 281	2 289 563	124 281
2022-63	31 juill. 2022	Du 1 ^{er} au 31 juill. 2022	751 337	187 833	2 101 730	187 833
2022-64	31 août 2022	Du 1 ^{er} au 31 août 2022	347 272	86 818	2 014 912	86 818
2022-65	30 sept. 2022	Du 1 ^{er} au 30 sept. 2022	977 515	244 378	1 770 534	244 378
2022-66	31 oct. 2022	Du 1 ^{er} au 31 oct. 2022	328 872	82 218	1 688 316	82 218
2022-67	30 nov. 2022	Du 1 ^{er} au 30 nov. 2022	652 587	163 147	1 525 170	163 147
2022-68	31 déc. 2022	Du 1 ^{er} au 31 déc. 2022	4 565 498	1 141 374	383 795	1 141 374
Solde de clôture des demandes					383 795	
			11 189 585	2 797 392		2 797 392

La note complémentaire fait partie intégrante du présent tableau.

Commission des eaux usées du Grand Moncton

Note complémentaire

31 décembre 2021

1. Référentiel comptable

Le tableau de la Commission a été préparé conformément aux exigences énoncées au paragraphe 9b) des ententes de contribution de la Société de développement régional (« SDR ») et d'Infrastructure Canada (« IC »).